



Communiqué de presse

Luxembourg, le 22 octobre 2019

La Cour des comptes européenne se penche sur des mesures exceptionnelles concernant le marché du lait

La Cour des comptes européenne examine les mesures exceptionnelles prises par l'UE en réaction aux perturbations qui ont touché le marché des produits laitiers entre 2014 et 2017. Les auditeurs évaluent si ces mesures, qui ont coûté quelque 740 millions d'euros au budget de l'UE, ont été correctement conçues et ont permis d'atténuer de manière adéquate les effets des perturbations. Les auditeurs vérifieront également si la Commission européenne et les États membres sont désormais mieux armés pour gérer les perturbations susceptibles d'affecter le marché des produits laitiers à l'avenir.

La production laitière est le secteur de l'agriculture de l'UE le plus important en valeur (58 milliards d'euros en 2018) et représente aujourd'hui environ 14 % de la production agricole. Afin d'éviter que les prix des produits laitiers ne baissent au point d'atteindre un niveau intenable, des mesures - connues sous le nom de «filet de sécurité» - ont été mises en place pour retirer ponctuellement du marché certains stocks excédentaires. Elles comprennent le rachat et le stockage privé et public du beurre et du lait écrémé en poudre.

En 2014-2015, les prix à la production du lait de l'UE ont diminué de quelque 10 centimes par litre pour atteindre 30 centimes environ. La Commission a considéré que le secteur laitier subissait des perturbations en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande mondiale, déséquilibre auquel l'embargo russe sur les importations de produits agricoles et de denrées alimentaires originaires de l'UE n'est pas étranger. En conséquence, elle a pris des mesures exceptionnelles en complément du «filet de sécurité». Ces mesures visaient à apporter une aide exceptionnelle temporaire aux éleveurs et aux producteurs de lait les plus touchés par les perturbations. Les États membres pouvaient compléter le financement fourni par l'UE en recourant à leurs budgets nationaux.

«Les producteurs de lait ont subi une baisse significative de leurs revenus,» a déclaré M. Nikolaos Milionis, le Membre de la Cour responsable de l'audit. «Nous examinerons si le budget de l'UE a été dépensé de manière à leur permettre de surmonter cette crise et si la Commission est mieux armée pour gérer de futures perturbations susceptibles d'affecter le marché.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages de l'AuditInfo de la Cour des comptes européenne. L'AuditInfo est disponible dans son intégralité en anglais sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

La Cour des comptes publie aujourd'hui une AuditInfo sur la réponse apportée par l'UE aux perturbations qu'a connu le marché des produits laitiers en 2014-2017. Les AuditInfos fournissent des informations concernant une activité d'audit en cours. Elles visent à servir de source d'information à ceux qui s'intéressent à la politique ou aux programmes audités.

Les auditeurs examineront la politique de la Commission et les données des États membres, et recueilleront des informations directement auprès des agriculteurs, des organisations professionnelles et de l'industrie laitière. Ils effectueront également des visites d'audit en France, en Italie, en Irlande et en Finlande afin d'analyser la manière dont les mesures ont été mises en œuvre.

Remarques à l'intention des journalistes

Le rapport d'audit devrait être publié fin 2020.

Les principaux producteurs de lait de vache sont l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Pologne et l'Italie. Les deux tiers du lait transformé par les laiteries sont utilisés pour produire du fromage et du beurre.

Jusqu'au 31 mars 2015, l'UE a fonctionné avec un système de quotas laitiers, qui visait à limiter la production globale de lait de l'Union. Le montant total du budget de l'UE alloué au filet de sécurité s'élevait à 45,3 millions d'euros pour la période 2015-2017.

Contact presse:

Damijan Fišer

E: damijan.fiser@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 45410 M: (+352) 621 55 22 24